

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

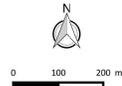
Pièce n°4c

Plan des risques et des nuisances au 1/5 000  
Modifié par rapport à la version approuvée le 28 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 approuvant la modification n°1 du PLU  
Le Président

PLU APPROUVÉ le 28 janvier 2020  
MODIFIÉ le 28 septembre 2021

Orgéco  
17 Place de la Paix - 69200 VENSSEUX  
Tél. : 04 72 55 78 18



LOIRE-SUR-RHÔNE

SEYSSUEL

VIENNE

SAINTE-COLOMBE

SAINT-CYR SUR LE RHÔNE

Zonage

[Ua] Zone définie au Plan Local d'Urbanisme

Zonage réglementaire des risques naturels

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Rhône Aval  
Se reporter en annexe du PLU - pièce n°6

- Zone rouge R1
- Zone rouge R2
- Zone bleue
- Zone jaune

Carte des aléas mouvements de terrain

Se reporter aux documents informatifs du PLU - pièce n°7

- Secteur inconstructible sauf exceptions (G3, G2, P3, P2)
- Secteur constructible sous conditions (G1)

Maîtrise de l'urbanisation autour de la canalisation de transport de gaz

Se reporter en annexe du PLU - pièce n°6

- SUP 1 : 245m de part et d'autre de la canalisation
- SUP 2 et 3 : 5m de part et d'autre de la canalisation

Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées

Zone de bruit (abords de l'A7, la RD502, la RD386 et de la voie ferrée)

Informations

- Ligne de transport d'électricité - Servitude I4 (tracé à titre indicatif)
- Canalisation de gaz - Servitude I3 (tracé à titre indicatif)
- Voie ferrée

